

Les tiers-lieux peuvent-ils ouvrir la recherche à la société civile ?

Évelyne Lhoste

DANS **CAHIERS DE L'ACTION 2020/1 N° 55**, PAGES 13 À 19

ÉDITIONS **INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**

ISSN 1772-2101

ISBN 9782111525542

DOI 10.3917/cact.055.0013

Date de mise en ligne : 01/09/2020

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2020-1-page-13?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

I DES ESPACES ET DES PRATIQUES D'INTERMÉDIATION AU CARREFOUR DES RELATIONS ENTRE SCIENCES ET SOCIÉTÉS

■ Les tiers-lieux peuvent-ils ouvrir la recherche à la société civile ?

Évelyne F. Lhoste

■ Le métier de médiateur scientifique en évolution

Entretien avec Olivier Cadenne, réalisé par Lionel Larqué et Évelyne Lhoste

■ Des freins à une coopération fructueuse entre professionnels de la recherche et acteurs de la société civile

Olivier Las Vergnas

■ Pour des relations dynamiques entre sciences et sociétés

Entretien avec Matteo Merzagora, réalisé par Lionel Larqué et Évelyne Lhoste

■ L'enjeu des intermédiations de recherche pour les associations

Emmanuel Porte, chargé d'études et de recherche INJEP

■ L'intermédiation, un nouveau souffle pour l'éducation populaire

Entretien avec Damien Lenouvel, réalisé par Lionel Larqué et Évelyne Lhoste

Les tiers-lieux peuvent-ils ouvrir la recherche à la société civile ?

ÉVELYNE F. LHOSTE,

Laboratoire interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS), UMR CNRS-ESIEE Paris-INRAE-
université Gustave Eiffel - Cité Descartes

Cette contribution fait référence aux tiers-lieux de recherche et d'innovation. Elle cherche à caractériser ceux dont l'objet est plus « sociocentré » que « technocentré » et qui partagent une vision transformatrice de l'innovation sociotechnique. À travers des pratiques collaboratives et grâce à des activités d'intermédiation, ces tiers-lieux favorisent non seulement l'appropriation collective de problèmes liés aux transitions et leur résolution par la recherche mais aussi le partage d'une vision de l'innovation élargie dans ses objectifs et ses processus. Évelyne Lhoste propose de considérer les tiers-lieux comme la partie matérielle des dispositifs d'intermédiation.

Avant de s'interroger sur la contribution des tiers-lieux à l'ouverture du système de recherche et d'innovation au tiers-secteur de la recherche, il est nécessaire de définir le concept de tiers-lieux et de le situer dans le contexte français. Selon son créateur, Ray Oldenburg, les tiers-lieux font référence aux environnements sociaux « tiers » se distinguant des deux principaux que sont la maison et le travail. Ces lieux sont dédiés à la vie sociale d'une communauté de voisinage. Les individus peuvent s'y rencontrer et échanger de façon informelle sur des sujets d'ordre général. On pense aux cafés, aux centres socioculturels et aux bibliothèques, mais aussi aux jardins partagés, aux friches culturelles et à l'atelier du maréchal-ferrant.

Plus récemment, la notion de tiers-lieux a été associée à la culture numérique et à l'innovation ouverte. Certains tiers-lieux s'identifient aux activités de laboratoire qui les caractérisent (fablabs, living labs, makerspaces et hackerspaces, et autres open labs...), rendant alors invisibles les espaces et les temps de rencontre où s'expérimentent des pratiques collaboratives de travail ou de conception. En France, le terme de fablabs est le premier à avoir été médiatisé. Ce nom de marque lexicalisé est utilisé pour nommer les ateliers de fabrication numérique associatifs ou publics se revendiquant d'une charte établie par le Massachusetts Institute of Technology (Boston). Cette charte normalise une liste de machines à commande numérique et encadre les pratiques d'ouverture et de sécurité. De nos observations dans des fablabs et des hackerspaces en France depuis 2012, nous avons dressé une cartographie des tiers-lieux selon qu'ils sont plus ou moins technocentrés ou sociocentrés. Nous avons mis en évidence le rôle crucial des intermédiations dans cet élargissement de l'innovation.

Fablabs et numérique

Les fablabs ont fleuri sur le territoire français depuis 2012, à la croisée entre initiatives de makers et soutien des politiques publiques pour la transition numérique et l'innovation. Ils se caractérisent par la présence de machines à commande numérique, dont l'imprimante 3D est le fleuron, mais on y trouve également divers outils de bricolage et d'artisanat et des équipements ménagers qui

permettent aux membres de la communauté de partager des instants conviviaux. Dans la lignée des hackers, les makers à l'origine de ces fablabs forment des communautés exclusives composées majoritairement d'hommes jeunes, diplômés et citadins. Ce sont souvent des ingénieurs et des chercheurs dissidents qui remettent en cause les modalités de fonctionnement de la recherche actuelle, tout en conservant les valeurs, normes et représentations des cultures épistémiques dont ils sont issus. Même si ces individus entretiennent un rapport critique à la technique, accompagné d'une volonté de travailler de façon interdisciplinaire et ouverte, l'économie des communautés reste fondée sur l'échange de savoirs entre pairs et la vulgarisation

de ces savoirs vers les citoyens. D'ailleurs, les liens ambigus qu'ils entretiennent avec les institutions publiques de recherche et les firmes évoquent l'attitude des informaticiens (hackers) à l'origine de l'open source et du monde numérique actuel. Ce faisant, ils rendent invisibles les intrications entre les manières de produire des connaissances, la structuration du système national de recherche et d'innovation et les enjeux politiques afférents.

Il ne faudrait cependant pas réduire les fablabs à des ateliers de prototypage rapide réservés à des experts, fussent-ils amateurs, avec des visions d'innovation technologique et d'entrepreneuriat. Les politiques publiques d'éducation et de formation aux pratiques numériques ont orienté l'usage de ces lieux et promeuvent l'accueil de populations plus diversifiées. Selon les organisations auxquelles sont rattachés les fablabs, le concept d'ouverture et la place de la technique dans les projets varient. Ces différences s'incarnent dans deux catégories de lieux : les fablabs élitistes de certains établissements d'enseignement supérieur porteurs d'une promesse d'innovation technologique, et les fablabs plus ouverts, dont l'ambition est de mettre les usages du numérique à la portée de toutes et de tous¹. Dans cette deuxième

Un **tiers-lieu** est à la fois un lieu de vie et de travail qui peut accueillir, autour d'une communauté d'utilisateurs, des activités diverses : espaces de travail en commun (**coworking** en anglais), laboratoires de recherche, de prototypage, de bricolage et de partage des savoirs (**fablabs, makerspaces, biohackerspaces, living labs...**), lieux de récupération et de réparation (**repair cafés**) et « nouveaux territoires de l'art ».

Les **hackers** et **makers** ont une vision critique de la technique. Les hackers sont à l'origine d'Internet et des logiciels en accès ouvert (open source). Les makers créent des choses physiques avec des machines à commande numérique dans un esprit d'ouverture et d'apprentissage par le faire.

Un **fabmanager** assure la gestion d'un fablab. Cette fonction concerne non seulement l'usage et l'entretien des machines, mais surtout l'animation de la communauté des utilisateurs.

Un **hackathon** désigne à la fois le principe d'écoconception et l'événement au cours duquel des groupes de développeurs volontaires se réunissent afin de travailler sur des projets de programmation informatique. Ce processus créatif collaboratif inventé par des informaticiens (hackers) est décliné dans des contextes divers. Il peut impliquer des experts d'autres disciplines et des utilisateurs.

1. Un certain nombre d'entre eux se revendiquent de la médiation numérique.

catégorie, on retrouve aussi bien des fablabs d'universités que des fablabs associatifs, dans des centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) ou des centres socio-culturels, en ville ou en campagne. Les fabmanagers y jouent un rôle prépondérant dans l'animation de la communauté de makers. Elles/ils conçoivent des parcours d'initiation aux pratiques makers, élargissent la palette d'activités collectives, organisent des hackathons avec des partenaires locaux et participent à des événements comme la Semaine du développement durable ou la Fête du livre. Elles/ils coordonnent ces activités collectives et incitent les membres à y contribuer. Les makers sont motivés essentiellement par leurs propres projets et concrétisent leur appartenance à la communauté en contribuant à la vie du fablab. Les projets collaboratifs sont donc incités et coordonnés par les fabmanagers. Il y a cependant des exceptions, tel le programme E-Fabrik' qui implique des fablabs dans des projets coordonnés par une association d'éducation populaire « Traces ». E-Fabrik' associe des jeunes, des personnes en situation de handicap et des fablabs dans des sortes de hackathons au cours desquels elles/ils imaginent et produisent ensemble une solution concrète en réponse à un besoin éprouvé par la personne handicapée, tout en apprenant à utiliser les outils et les lieux de fabrication numérique. Les « intermédiatrices » à l'origine de ce programme organisent le partage des connaissances et accomplissent des activités d'agencement et de traduction entre utilisateurs, machines et concepteurs, d'une part, et d'enrôlement des individus et des organisations auxquelles ils appartiennent, d'autre part. En tant que « points-de-passage-obligés », ces intermédiatrices permettent à chacun d'explorer, de créer, et surtout de structurer ces activités et contribuent à transformer les interactions entre experts techniques et détenteurs de savoirs d'expérience. Il ne s'agit donc pas seulement de lubrifier les processus de conception, mais aussi, et peut-être surtout, de rendre possible cette intersubjectivité qui caractérise l'intermédiation.

« Les fablabs permettent donc bien de sortir les activités de recherche et d'innovation du laboratoire institué. En ouvrant les communautés innovantes aux amateurs, ils contribuent à déconstruire les frontières érigées entre bricoleurs et savants. »

Les fablabs permettent donc bien de sortir les activités de recherche et d'innovation du laboratoire institué. En ouvrant les communautés innovantes aux amateurs, ils contribuent à déconstruire les frontières érigées entre bricoleurs et savants. Investis au nom du partage de passions et de valeurs communes, avec une visée de création technique, ils génèrent une sociabilité qui est à la fois un moyen et une conséquence de cette volonté de partage. Mais les fruits de cette sociabilité ne sont variés qu'à la condition d'inclure des non-passionnés et des collectifs divers dans ces communautés. Les activités d'intermédiation qui se déroulent à l'entour des machines et jusque dans les espaces de convivialité permettent de faire entrer la cité dans les fablabs, d'y débattre les questions qui s'y posent, et d'y répondre avec des innovations qui ne sont pas seulement techniques. C'est à cette condition que ces dispositifs peuvent garantir le développement de communautés innovantes locales.

Fablabs ou tiers-lieux de recherche et d'innovation ?

Une terminologie technocentrée cantonne, parfois injustement, les fablabs dans une vision très classique de l'innovation. C'est pourquoi nous avons proposé la notion de tiers-lieux du *soft hacking* (ou hacking doux) pour identifier des lieux équipés de laboratoires (de biologie, de fabrication numérique, d'électronique et d'informatique...) dans lesquels des acteurs d'un territoire peuvent se rencontrer, partager leur parcours et leurs savoirs pluriels et éventuellement collaborer à la résolution de problèmes vécus au quotidien. Un des premiers tiers-lieux que nous ayons rencontrés est Le Dôme, un centre de culture scientifique, technique et industrielle qui se définit comme un « espace collaboratif d'innovation ouvert

à tous les publics² ». Le bâtiment situé à Caen contient des espaces de rencontre de capacités variées, un fablab, un living lab et un open space. Outre les activités de médiation numérique et d'animation de rencontres entre acteurs régionaux, Le Dôme accueille des organisations en résidence qui le relie à des réseaux professionnels du territoire. Ensemble, ils collaborent dans des projets dont les enjeux sont autant de créer des objets techniques que d'expérimenter des pratiques collaboratives. Nous avons étudié les intermédiations mises en œuvre par le fabmanager du Dôme dans le cadre d'un projet au cours duquel il a construit des partenariats avec des structures publiques et du tiers-secteur de la recherche. Il s'agissait de concevoir un kit d'électrification en open source pour équiper des bicyclettes qui devaient être proposées à des jeunes demandeurs d'emploi. À l'issue du projet, ces bicyclettes ont été mises en location dans le cadre du plan de transport intercommunal. Ensuite, Le Dôme a rejoint d'autres réseaux, dont celui des associations liées aux handicaps. Il s'est impliqué dans divers projets, dont une recherche participative sur la transition énergétique en partenariat avec des laboratoires de recherche locaux. Ainsi, le fabmanager a contribué à structurer un réseau horizontal de recherche et d'innovation dans la région, dont le bâtiment constitue l'épicentre.

Dans ce numéro des Cahiers de l'action, nous faisons référence aux tiers-lieux de recherche et d'innovation pour identifier ceux dont l'objet est davantage « sociocentré » et qui partagent une vision transformatrice de l'innovation sociotechnique. À travers la construc-

FOCUS

TETRIS, UNE COOPÉRATIVE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE

Située à Grasse, TETRIS est portée par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) regroupant des collectivités, des habitants, des associations, des chercheurs, des entreprises ou encore des bénéficiaires. Cette coopérative a pour finalité la transition écologique territoriale par l'innovation et la recherche. Grâce à ce multisociétariat et à des multipartenariats larges – chaque sociétaire ayant son propre réseau de partenaires –, TETRIS s'efforce de faire émerger une aspiration sociale afin de « définir un intérêt collectif pour ce territoire, puis un projet commun, avec des innovations sociales porteuses de transformation sociale ». S'appuyant sur le concept de « capacité* » énoncé par Amartya Sen, TETRIS s'appuie sur les outils de la médiation numérique pour articuler des dimensions sociales, économiques et environnementales. Au plan pratique, TETRIS se présente comme « un tiers-lieu de la transition » doté d'un café interassociatif, d'un fablab, d'un espace public numérique, d'un atelier bois, d'un jardin, d'ateliers vélo, cuisine, couture. Dans le même espace se tiennent des projets d'économie circulaire (récupération d'ordinateurs, recyclage des cartouches de toner, etc.), des ateliers relevant de l'éducation populaire, des temps de rencontre sur les projets en incubation, des afterworks et petits déj., des séminaires et colloques acteurs/chercheurs. Hors les murs, la coopérative développe également un concept de tiers-lieu éphémère où l'ensemble de ces activités sont proposées en même temps sur une journée. Basé sur une gouvernance « par sérendipité** », le lieu repose sur des bénévoles, des volontaires en service civique et quelques salariés aux profils et parcours variés (chercheurs, entrepreneurs, designers d'objet, médiateurs numériques) assurant des relations avec les chercheurs, les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS.

*Capacité, fait de pouvoir faire quelque chose.

**Fait de faire une découverte par hasard et par sagacité alors que l'on cherchait autre chose.

2. Extrait de la présentation consultée le 15 octobre 2018 (<http://ledome.info>).

tion de méthodologies permettant la coconstruction de connaissances (dont les processus d'intermédiation), ces tiers-lieux favorisent non seulement l'appropriation collective de questions de recherche, mais aussi l'innovation élargie dans ses objectifs et ses processus. C'est notamment le cas d'un pôle territorial de coopération économique comme TETRIS (Transition écologique territoriale par la recherche et l'innovation sociale), qui s'identifie à un tiers-lieu. Ce pôle a pour mission d'accompagner les initiatives d'innovation sociale propices au développement local durable. Doté d'un comité scientifique pluridisciplinaire, il a créé un centre de recherche appliquée en sciences sociales et contribue à divers projets de recherche avec des partenaires académiques. Une association d'éducation populaire membre du pôle permet les intermédiations avec les habitants.

Pour conclure, ce sont les activités d'intermédiation qui transforment un atelier de prototypage centré sur la technologie (de type fablab) en tiers-lieux de recherche (citoyenne) et d'innovation (élargie), composante d'un écosystème local d'innovation pour les transitions. Ce lieu constitue un espace de rencontre dans lequel les interactions sont facilitées par des intermédiaires. Il nous paraît important d'insister sur le fait que ces activités d'intermédiation peuvent être distribuées au sein des communautés hybrides qui « habitent » les tiers-lieux. Par conséquent, la frontière entre tiers-lieux « technocentrés » et « sociocentrés » est liquide et dépend autant des gestionnaires et de leurs financeurs que des acteurs qui s'investissent, souvent bénévolement, dans les communautés. C'est pourquoi nous proposons de considérer les tiers-lieux comme la partie matérielle des dispositifs d'intermédiation.